

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 6 octobre 2021, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de la kermesse d'automne avec la teneur suivante :

Stationnement interdit

Suivant les besoins de la kermesse, le stationnement d'un véhicule est interdit sur la Place de la Mairie et sur le Square de la Jeunesse sacrifiée 1940-1945 du mardi 12 octobre 2021 à 23.00 heures jusqu'au mardi 26 octobre 2021 inclus.

Circulation interdite

Suivant les besoins de la kermesse, la circulation est interdite sur la Place de la Mairie et sur le Square de la Jeunesse sacrifiée 1940-1945 du mardi 12 octobre 2021 à 23.00 heures jusqu'au mardi 26 octobre 2021 inclus.

Stationnement interdit, excepté autobus scolaires

Du mercredi 13 octobre 2021 jusqu'au mardi 26 octobre 2021 inclus, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 12.00 à 17.00 heures, le stationnement d'un véhicule est interdit dans la route de Diekirch, du côté des maisons avec numéros impairs, sur les emplacements de stationnement aménagés côté chaussée le long de l'îlot situé entre la maison numéro 27 et l'entrée principale du Stade Prince Henri, excepté autobus scolaires.

Stationnement interdit

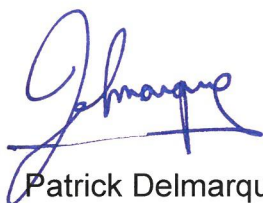
Du mercredi 13 octobre 2021 au mardi 26 octobre 2021 inclus, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08.00 à 17.00 heures, le stationnement d'un véhicule est interdit dans la rue de l'Eglise, du côté pair, entre les maisons numéros 36-38.

Arrêt d'autobus pendant certains jours et heures

Du mercredi 13 octobre 2021 au mardi 26 octobre 2021 inclus, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08.00 à 17.00 heures, un arrêt d'autobus pour le ramassage scolaire est aménagé dans la rue de l'Eglise entre les maisons numéros 36-38, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08.00 à 17.00 heures.

Walferdange, le 6 octobre 2021.

Le Secrétaire



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber